

Laval théologique et philosophique



GRIMM, Robert, *Ce qu'aimer veut dire*

Henri Beaumont

Volume 39, Number 1, février 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/400020ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/400020ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Faculté de philosophie, Université Laval

ISSN

0023-9054 (print)

1703-8804 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Beaumont, H. (1983). Review of [GRIMM, Robert, *Ce qu'aimer veut dire*]. *Laval théologique et philosophique*, 39(1), 119–119. <https://doi.org/10.7202/400020ar>

Robert GRIMM: *Ce qu'aimer veut dire*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1981, 204 pages, 13,5 × 19,5 cm.

Cet ouvrage d'un auteur protestant, à la fois pasteur et théologien, aborde à bon escient la question de l'amour et de la conjugalité. Après une présentation de la situation du couple contemporain, l'auteur analyse les enjeux de la fidélité: c'est là le point d'amorce de l'ensemble du volume. La fidélité vise-t-elle simplement à « garantir un acquis » ou est-elle, au contraire, orientée vers un « avenir à faire »? Elle ne peut se réduire à une éthique de la sincérité et de l'immédiateté, ou de la pure subjectivité; elle ne peut non plus faire abstraction de l'institution et de la société dans laquelle elle doit se réaliser. L'amour fidèle ne se définit pas uniquement par l'absence de relations sexuelles extra-conjugales. La fidélité est un travail, une histoire qui trouve son fondement dans un vécu antérieur et qui « trace ses chemins à travers les différentes limites et résistances que constituent l'objectivité du monde et les contingences de notre subjectivité » (71).

La difficulté d'aimer reste inhérente à toute vie humaine. Comme tout amour, « l'amour conjugal, raison d'être du mariage, a besoin du temps pour se reconnaître et s'affirmer dans une aventure et un projet communs. Entreprise dynamique et par là-même menacée par des crises de croissance, des conflits et peut-être le constat de l'échec » (73).

Face à ce constat d'échec, l'auteur présente les positions des diverses Églises chrétiennes quant à la possibilité et aux modalités de reprise d'une vie commune avec un autre conjoint. Pour les théologiens catholiques, à cause du « caractère sacramentel » du mariage qu'enseigne leur Église, un second mariage-sacrement ne paraît pas possible. Le théologien protestant, n'admettant pas le mariage comme sacramentel, affirme qu'un « recommencement peut être béni de Dieu », sans préciser les modalités de ce recommencement: on est libre de célébrer ou non cette reprise, qui « n'exige ni une cérémonie spéciale pour divorcés », ni le « refus d'un acte religieux par lequel le couple voudrait placer un nouveau mariage devant Dieu » (110).

Tenant compte de ces différences de points de vue entre catholiques et protestants, bien soulignées dans l'ouvrage, le volume du pasteur Grimm donne une idée très juste de la fidélité, de ses exigences, de ses difficultés et, éventuellement,

de ses échecs. C'est un livre intéressant et positif, présenté avec beaucoup de réalisme, mais aussi une grande sérénité.

Henri BEAUMONT

EN COLLABORATION, *La liberté religieuse dans le judaïsme, le christianisme et l'islam*. Colloque international à l'abbaye de Sénanque. (« Cogitatio Fidei » n° 110). Paris, Les Éditions du Cerf, 1981, 13,5 × 21,5 cm, 286 pages.

Rassembler des intervenants appartenant aux trois grandes religions abrahamiques à propos d'un thème aussi brûlant que celui de la liberté religieuse était déjà un événement digne de mention. Ceci s'est passé en 1978 à l'abbaye cistercienne de Sénanque (France) à l'occasion du trentième anniversaire de la *Déclaration universelle des droits de l'homme*. Mais le présent ouvrage est d'autant plus remarquable qu'en réunissant ainsi les différentes interventions du colloque et en fixant par écrit les discussions qui les ont suivies, il montre la possibilité et la fécondité d'une telle rencontre. Comme le souligne Claude Geffré dans sa préface, si l'entreprise était un risque « parce qu'il était impossible qu'avec un tel sujet, certains contentieux n'éclatent au grand jour », son succès montre bien qu'en dépit de l'histoire et des exclusions réciproques, le dialogue sur ce sujet est maintenant possible (p. 8).

Le colloque devait se limiter à « l'étude de la notion juridique de liberté religieuse, c'est-à-dire au droit personnel et collectif de professer publiquement ses croyances, ce droit étant pris tel qu'il est reconnu officiellement par la Déclaration universelle des droits de l'homme. » En fait, note toujours Claude Geffré, « il a été impossible au cours du débat de ne pas évoquer la manière dont chaque communauté religieuse respecte la liberté religieuse à l'intérieur d'elle-même, à l'égard de ses propres fidèles » (p. 10). On voit bien l'ampleur du débat proposé et son caractère particulièrement délicat.

Il s'agit d'un livre passionnant, qui touche à la fois le droit, la théologie, l'histoire des religions et la sociologie. On n'y trouvera pas des réponses définitives, mais des questions et des réflexions qui présentent plutôt des façons de chercher comment pourrait se poser le vrai problème, que des amorces de solution ! La liberté religieuse, par exemple, n'est-elle qu'une revendication minoritaire ? « Qu'en est-il de la liberté religieuse,